

Direction du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Enseignement Supérieur
Les Ateliers de Paris

Réservé à l'administration

N° d'enregistrement :

PRIX DE PERFECTIONNEMENT AUX MÉTIERS D'ART

Dossier de candidature

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tél :

Date de naissance :

CONSTITUTION DU DOSSIER

Chaque candidat doit constituer, sur papier libre, un dossier qui inclura obligatoirement :

- Une lettre de motivation explicitant les raisons de la candidature, le parcours du candidat, et son projet professionnel ;
- Un CV, avec photo couleur, précisant notamment la formation initiale et les expériences professionnelles
- Une lettre de l'artisan acceptant le stage ainsi que quelques éléments permettant de connaître son entreprise,
- Une présentation du projet de stage (une à deux pages maximum) permettant de comprendre de

quelle façon s'établira l'enseignement et la collaboration entre le stagiaire et l'artisan sur l'année concernée,

- Une présentation des réalisations personnelles du candidat, si possible avec photos (4 pages maximum)

DEPOT DES DOSSIERS

Les dossiers de candidature sont reçus dès à présent et jusqu'à la date limite de réception, fixée au vendredi 16 octobre 2015. Les bourses seront attribuées en novembre pour un début de stage au 1er janvier 2016 ou au 1er avril 2016.

Les dossiers doivent être adressés (ou déposés) à l'adresse suivante :

LES ATELIERS DE PARIS

Prix de perfectionnement aux métiers d'art

30 rue du Faubourg Saint Antoine - 75012 Paris

UNE VERSION PDF DU DOSSIER DOIT EGALEMENT ETRE ENVOYEE à :

annick.zecca@paris.fr

INFORMATION

Annick ZECCA : annick.zecca@paris.fr 01 71 18 75 70